

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 20 JUIN 1972

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

NOTES POUR UN DISCOURS DU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTERIEURES,
M. MITCHELL SHARP,
AU CLUB ROTARY DE ARMOUR
HEIGHTS À TORONTO,
LE 20 JUIN 1972

Monsieur le Président,

J'ai le grand plaisir d'être avec le Club Rotary de Armour Heights à l'occasion du 20^{ème} anniversaire. Vous possédez un dossier exemplaire de bonnes oeuvres accomplies dans cette ville. Je vous en félicite et je souhaite le meilleur succès à tous vos projets.

Vous êtes des hôtes généreux à n'en pas douter d'après ma propre expérience. Les anniversaires sont des occasions de souvenirs. Bien que je ne partage pas tous les souvenirs du Club, certains se rappelleront avec moi cette autre occasion où je me suis également adressé à vous il y a un peu plus de 11 ans. J'espère qu'ils s'en rappellent avec autant de plaisir que moi.

En 1961, j'ai abordé la question de l'aide aux pays en voie de développement et ce sujet serait encore tout à fait de mise. Je me rejouis du fait qu'il y ait eu des augmentations continues et substantielles de nos programmes d'aide depuis que je suis Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Certains des buts auxquels je faisais allusion il y a 11 ans et qui semblaient alors plutôt utopiques ont presque été atteints maintenant. Je pense que les Canadiens sont plus que jamais disposés à allouer une part accrue de leur prospérité grandissante à des programmes de coopération avec les pays en voie de développement. Je pense que cet état d'esprit est particulièrement bien compris dans des groupes tels que le vôtre: celui qui reconnaît et accepte cette responsabilité dans une communauté locale peut aussi le faire à l'égard de la communauté mondiale.

Je ne voudrais pas aujourd'hui cependant vous parler d'un sujet avec lequel vous êtes sans doute d'accord. À la place, j'ai pensé vous entretenir d'un sujet plus controversé et qui a suscité dernièrement l'inquiétude des Canadiens, à savoir les relations entre le Canada et les États-Unis. Dans ce but je passerai en revue brièvement les plus importants événements qui se sont produits récemment et je les commenterai ensuite.

Commençons donc par les événements eux-mêmes. Que l'année écoulée ait été faste ou néfaste du point de vue des relations canado-américaines, cela reste à discuter, mais ce fut, sans l'ombre d'un doute, une année capitale. Plus régulièrement que tout autre sujet, les questions économiques ont fait les manchettes. Le 15 août dernier, le Président Nixon annonçait, de façon dramatique, sa nouvelle politique économique. Des nombreuses conséquences que cette décision entraînait pour le Canada, certaines ne sont apparues clairement que ces derniers temps. Vous vous souviendrez qu'à l'époque, les Canadiens étaient principalement préoccupés par la décision américaine d'imposer, parmi les mesures destinées à corriger énergiquement le problème chronique de la balance des paiements des États-Unis, une surtaxe temporaire aux importations. Nous avons passé une bonne partie de la fin de l'été et de l'automne à discuter, au Canada comme à l'étranger, de la sagesse d'une telle décision, de son équité et des effets probables de la surtaxe. Finalement, vers la fin de 1971, les États-Unis ont accepté de retirer la surtaxe, dans le cadre d'une entente comprenant le rajustement des parités des principales monnaies internationales.

Pour le Canada, l'élément capital de cette entente c'est qu'on a ainsi reconnu à l'échelle internationale la validité de notre décision de laisser le dollar canadien continuer de flotter. L'accord de Washington réglait pour le moment l'aspect monétaire du problème, et nous avons pu nous attaquer à la question des échanges commerciaux bilatéraux. Des difficultés au chapitre des relations commerciales canado-américaines existaient depuis longtemps déjà. Elles n'avaient été que provisoirement reléguées à l'arrière-plan par l'inquiétude qu'avait suscitée la surtaxe. L'exemple le plus évident en est le pacte de l'automobile. Nos deux pays en discutaient déjà depuis quelque temps, mais de nouvelles difficultés surgirent avec l'introduction de mesures législatives concernant la Société américaine des ventes internationales (DISC). Il existait, en outre, de part et d'autre, un grand nombre d'autres problèmes commerciaux épineux. Nous avons tenté, au cours de l'hiver, de régler une partie de ces problèmes par la négociation d'un ensemble de concessions réciproques et équilibrées avec les États-Unis. Le Gouvernement canadien a alors fait connaître confidentiellement sa position au Gouvernement des États-Unis, mais cette tentative de négociations a échoué. La situation actuelle se résume à ceci: les négociations sur les problèmes commerciaux à résoudre doivent reprendre à une date qui n'est pas encore fixée. En attendant, chaque partie examine sa position.

Entre-temps, le Gouvernement a déposé en Chambre un projet de loi visant à contrôler la prise en charge de sociétés canadiennes par des capitaux étrangers. Le débat sur ce projet de loi se poursuit au Parlement. Le but du Gouvernement est qu'il soit adopté d'ici la fin du mois. A la rigueur, il s'agit là d'une question strictement canadienne et non d'un problème bilatéral. Mais nous savons tous que les capitaux dont il s'agit proviennent surtout des États-Unis et que la question du degré auquel les capitalistes américains sont maîtres des secteurs de l'industrie et du commerce canadiens est chaudement débattue au pays.

Voilà donc les principales questions économiques qui ont marqué les relations entre le Canada et les États-Unis au cours des derniers mois. Mais des questions d'un autre ordre ont aussi retenu notre attention, notamment celles des ressources énergétiques et de l'environnement. L'automne dernier, l'administration des États-Unis a procédé à un essai nucléaire souterrain sur l'île d'Amchitka. Ce printemps, elle a autorisé la construction du pipeline Trans-Alaska, accroissant de la sorte les craintes que les deux pays ne courent de graves risques de déversement de pétrole, si jamais le pétrole de l'Alaska est acheminé par les détroits de Georgie et de Juan de Fuca. Un sinistre présage des dangers auxquels nous sommes exposés s'est manifesté il y a à peine deux semaines lorsqu'une fuite de pétrole — heureusement petite — s'est produite à Cherry Point, port situé juste au sud de la frontière canado-américaine.

Ces deux actes ont provoqué dans tout le Canada un tollé général. La Chambre des communes a adopté des résolutions exprimant l'inquiétude des Canadiens, avec une seule voix dissidente dans le cas de la résolution sur l'essai nucléaire d'Amchitka, et à l'unanimité pour ce qui est de la résolution relative aux dangers de pollution qui menacent la côte ouest du pays. On a promptement communiqué ces deux résolutions au Gouvernement des États-Unis. Nous croyons comprendre qu'elles ont été étudiées aux échelons supérieurs de l'administration américaine. Cette forme de protestation officielle du Parlement est sans précédent dans l'histoire des relations canado-américaines.

Récemment, la reprise des combats au Vietnam a redonné priorité à cette question dans la liste des sujets litigieux qui compliquent les relations entre le Canada et les États-Unis.

Mais, en regard de ces événements, il y a eu la visite fort réussie du Président Nixon au Canada. Dans les discours qu'il a prononcés lors de son séjour à Ottawa, il a fait preuve de perspicacité concernant les problèmes qui préoccupent le plus les Canadiens. Sa reconnaissance formelle des identités distinctes de nos deux pays en est un exemple; ses observations sur la propriété étrangère en sont un autre. Le point culminant de la visite a été la signature d'un nouvel accord bilatéral important concernant l'épuration commune des Grands lacs. Il ressort également de la discussion des questions internationales à laquelle la visite a donné lieu que les deux gouvernements voient du même oeil l'évolution de la situation internationale.

Permettez-moi maintenant de reprendre, pour exposer la position du Gouvernement, certains des événements que je viens de signaler. D'abord, les questions économiques. Je ne m'étendrai pas sur la surtaxe; c'est une affaire classée. Elle peut toutefois servir de leçon pratique en matière de stratégie. Vous vous rappelez peut-être que le Gouvernement avait à cette occasion fait l'objet de critiques pour être allé, servilement, comme certains l'ont prétendu, aux États-Unis soutenir que les relations spéciales du Canada avec les États-Unis appelaient un traitement particulier. À la réflexion, je ne crois pas qu'une telle critique soit fondée. J'estime que c'est là un exemple de cause entendue et jugée d'avance. Si le Gouvernement n'avait pas réagi promptement pour signifier sa profonde inquiétude, s'il n'avait pas signalé énergiquement aux États-Unis que les liens économiques entre nos deux pays sont enfin de compte uniques et que, par conséquent, des mesures comme la surtaxe risquaient de nuire au Canada de façon exceptionnelle, nous aurions été accusés d'inertie flagrante face à la menace indéniable qui pesait sur nos intérêts nationaux.

Quant à la question des taux de change, le ministre des Finances et son prédécesseur ont eu parfaitement raison de faire valoir la nécessité de laisser le dollar canadien continuer à flotter. Les récentes mesures gouvernementales visant à réduire le taux d'intérêt devraient empêcher la valeur de notre dollar de monter au-dessus d'un point où nos exportations seraient sérieusement affectées. Le problème des parités monétaires ayant été résolu, l'attention peut maintenant se tourner vers la réforme du système monétaire international. Le Canada entend faire sa part à cet égard. La réforme n'est évidemment pas pour aujourd'hui, ni pour demain. Permettez-moi, ce soir, de mentionner simplement que le Canada doit, à mon avis, collaborer étroitement avec les États-Unis en cette matière, je ne vois vraiment pas pourquoi cette question deviendrait entre nous un sujet de discussion.

Quant aux problèmes litigieux d'ordre commercial, il est pour le moment impossible de prédire l'issue de la prochaine ronde de négociations et je ne peux guère vous dévoiler quelle sera la position du Gouvernement au cours des négociations. Je puis cependant affirmer que l'offre faite aux États-Unis il y a plusieurs mois était tout à fait raisonnable. Si certaines de ces questions demeurent en suspens, ce n'est pas parce que le Canada refuse obstinément de négocier raisonnablement.

Bien que n'étant pas mandaté pour parler au nom des États-Unis, j'aimerais vous mettre en garde contre la tentation de voir dans les diverses initiatives des États-Unis des visées qui n'y sont pas. S'il reste actuellement un bon nombre de questions à négocier, c'est, dans une grande mesure, une pure coïncidence. Sans chercher à minimiser ces problèmes, je crois qu'aucun d'entre eux, - pas même le pacte de l'automobile, - ne va au coeur des relations entre les deux pays. Dans le cours de relations aussi complexes, il ne faut jamais s'étonner de ce qu'une question comme celle des pneus Michelin demeure en suspens. Cependant, il n'existe sur ces questions aucune divergence de principes fondamentale entre le Canada et les États-Unis. Le Canada comprend parfaitement que le Gouvernement des États-Unis veuille corriger le déséquilibre de sa balance commerciale. En laissant flotter le dollar canadien à la hausse avant que le Président Nixon n'annonce sa nouvelle politique économique, nous avons démontré que nous étions disposés à faire notre part dans l'évolution inéluctable des ajustements multilatéraux.

Au Canada, la plus controversée des questions économiques est évidemment celle de la propriété étrangère. J'ai déjà signalé que c'est surtout un problème d'ordre national plutôt que bilatéral. J'oserais même affirmer qu'il ressortit plus au domaine des relations fédérales-provinciales qu'aux relations internationales. Tout ce que nous pouvons attendre des États-Unis, c'est une attitude de sympathie et de compréhension à l'égard des choix difficiles auxquels nous faisons face. J'ose dire qu'à l'heure actuelle, nous jouissons de cette sympathie et de cette compréhension. Quelle que soit la tournure des événements en ce domaine, j'estime que le Canada maintiendra sa politique économique libérale. Je ne vois donc pas pourquoi cette sympathie nous serait retirée. Même si le débat se poursuit au Canada et devient souvent animé, je ne crois pas que les relations entre les deux Gouvernements doivent s'en ressentir.

Il est superflu d'ajouter que cette question ne fait pas encore l'unanimité au Canada. La controverse ardente qui se poursuit en témoigne largement. Certaines régions du Canada sont résolument en quête de capitaux et d'industries et ne se préoccupent guère de leur origine. Chaque région souhaite, à juste titre, que la politique nationale tienne compte de ses aspirations et de ses besoins particuliers. Le Gouvernement fédéral estime pour sa part que le Canada est maintenant en mesure de fixer les conditions d'entrée au pays du capital étranger. Quelque 17 % de l'afflux annuel net de capitaux au Canada ont été consacrés à l'achat d'entreprises existantes plutôt qu'à leur expansion ou à la création d'industries nouvelles. Ce type d'apport peut aller à l'encontre de l'intérêt du Canada. Le Gouvernement désire sauvegarder l'intérêt national. Le projet de loi du Gouvernement a donc pour but de veiller à ce que ce type d'afflux de capitaux soit approuvé seulement lorsque la prise en charge d'une entreprise particulière se révélera, somme toute, avantageuse pour le Canada.

De façon générale, on ne semble guère s'opposer à l'adoption d'une mesure législative en ce sens. Les objections dénotent plutôt que le projet de loi ne va pas assez loin. Que peut-on répondre à cela? Si l'on est généralement d'avis que le projet de loi est raisonnable et opportun, certes il faut l'adopter. Pour ma part, je ne saurais dire quelle sera la prochaine étape dans l'évolution du problème de la propriété étrangère. De toute évidence, nous assistons à un processus continu. Par le passé, le Gouvernement du Canada a pris des mesures en vue de protéger certains secteurs d'activité particulièrement sensibles, comme la radiodiffusion, les banques et les journaux, contre la mainmise étrangère. Sur le plan positif, nous avons favorisé la propriété canadienne par nos lois fiscales, nous avons créé la Corporation de développement du Canada et nous participons directement aux travaux d'exploration du gaz et du pétrole par l'intermédiaire de la Pan Arctic. Les provinces prennent des mesures sur la propriété foncière. Le Gouvernement fédéral entreprend maintenant une nouvelle démarche dont le bien-fondé est parfaitement établi. Cela ne nous empêche toutefois pas de poursuivre les discussions. Si l'expérience peut nous apprendre quelque chose, il est fort possible que nous constatons, un jour, que des mesures, qui ne jouissent pas à l'heure actuelle de l'appui national, ou que nous n'avons pas encore envisagées, se révèlent les plus propres à bien servir l'intérêt de la nation.

Le Premier Ministre a affirmé que, si les provinces désirent compléter la législation fédérale dans ce domaine par des mesures législatives dans leurs propres champs d'activités, elles sont évidemment libres de le faire, et d'ailleurs, le font. J'ai déjà fait état de la législation provinciale sur la propriété foncière; vous avez évidemment pris connaissance de la législation introduite la semaine dernière à la législature ontarienne, contraignant les compagnies opérant en Ontario à avoir une majorité de résidents canadiens sur leur conseil d'administration. Cette législation n'entrerait pas en conflit avec la législation fédérale; elle représente cependant une approche bien différente du problème de la propriété étrangère bien que celle-ci n'en a pas été négligée pour autant par le gouvernement fédéral. Les études entreprises par l'administration fédérale ont prêté une attention toute particulière à cette approche du problème.

Notre conclusion était à l'effet que la détermination par la loi d'une proportion de Canadiens sur les conseils d'administration des compagnies ne devrait pas avoir une incidence prioritaire sur la poursuite de nos objectifs nationaux. De telles décisions à moins qu'elle ne fassent partie d'un ensemble de mesures plus vastes et de facture plus rigoureuse, sont davantage symboliques qu'effectives; je ne nie pas l'importance des symboles surtout lorsqu'une question aussi controversée est en cause, mais le gouvernement fédéral savait que plusieurs filiales étrangères avaient déjà une importante proportion de Canadiens sur leur conseil d'administration; il n'ignorait pas non plus qu'une firme, contrainte par la loi de changer la composition de son conseil d'administration, peut chercher à mettre en place des directeurs passifs; il savait, enfin, que les décisions importantes ne sont souvent pas prises par le conseil d'administration de la filiale, mais par celui de la maison-mère.

Pour ces raisons et j'en passe, le gouvernement fédéral a préféré aborder le problème de la propriété étrangère plutôt du point de vue des résultats réels et des bénéfices économiques pour le Canada. Cette approche se trouve articulée dans la législation fédérale sur les prises en charges de sociétés canadiennes par les capitaux étrangers. Toutefois, comme je l'ai laissé entendre, un problème aussi profond et complexe ne se trouvera pas résolu grâce à une seule intervention à un moment donné; c'est plutôt un problème auquel tout le pays est confronté et auquel il doit s'attaquer.

Au cours des années qui viennent, d'autres problèmes particuliers surgiront; sans être d'importance fondamentale, ces problèmes seront difficiles à résoudre et compliqueront nos relations économiques avec les États-Unis. Le Canada continuera de diversifier son commerce en vue d'acquérir une plus grande indépendance vis-à-vis du marché américain. Les États-Unis demeureront néanmoins, pour le Canada, la nation la plus importante sur le plan des échanges commerciaux et nous aurions tort, à mon avis, de ne pas tirer pleinement parti des occasions qu'offre ce marché. Les discussions ininterrompues à l'intérieur même du Canada sur les problèmes de la propriété étrangère, à l'égard desquelles les États-Unis jouent généralement le rôle d'observateurs sympathiques, compliqueront sans doute davantage nos relations. Pour ce qui est des pourparlers internationaux, je ne crois pas qu'il naisse de complications graves entre le Canada et les États-Unis quant à l'amélioration du système monétaire international. Sur le plan du commerce international, le Canada continuera de compter sur les États-Unis pour promouvoir un multilatéralisme équitable qui réduirait les conséquences de la formation de blocs commerciaux comme la CEE. Le Gouvernement a déjà fait savoir qu'il appuie la proposition américaine relative à la tenue d'une nouvelle ronde de négociations internationales à cette fin.

Qu'en est-il des autres questions? L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs représente un progrès considérable sur le plan de l'environnement. À l'heure actuelle, le Gouvernement du Canada presse les États-Unis d'accorder à la Commission mixte internationale un rôle plus considérable dans la protection des eaux limitrophes. Heureusement, on remarque que ces questions éveillent dans le public le même intérêt au Canada et aux États-Unis. Nous pouvons espérer que cet intérêt incitera les deux gouvernements à étudier sérieusement des problèmes comme celui du danger de pollution par les hydrocarbures dans les eaux littorales. Les deux pays devraient donc, en toute probabilité, continuer à conjuguer leurs efforts dans la lutte contre ces menaces à l'environnement.

Je ne saurais dire si, dans le cas du transport du pétrole sur la côte du Pacifique, les protestations répétées de la part du Canada et les préoccupations des spécialistes américains de l'écologie réussiront à faire interdire les eaux littorales aux pétroliers géants. Nous ne pouvons que continuer à défendre notre cause tout en attirant l'attention sur les autres moyens d'acheminer le pétrole extrait de l'Arctique vers les marchés du sud et en insistant pour que toutes les solutions continuent d'être prises en sérieuse considération. Dans l'ensemble, je prévois que les questions concernant les ressources énergétiques continueront de donner, au cours de cette décennie, de sérieux maux de tête aux gouvernements du Canada et des États-Unis; toutefois, je n'envisage aucun problème que nous ne puissions résoudre si nous savons user de patience et d'imagination.

Enfin, qu'en est-il des problèmes politiques sur lesquels nos vues ne concordaient pas par le passé? Une des questions les plus importantes, la guerre au Vietnam, est toujours d'actualité. Le Gouvernement a exprimé sa profonde inquiétude au sujet de la violence sans cesse renouvelée dans cette partie du globe. Nous avons déjà signalé que les Canadiens souhaitent que la négociation mette fin à cette guerre prochainement et qu'ils éprouveront un véritable soulagement lorsque les États-Unis auront retiré leurs troupes du Vietnam. Nous pouvons affirmer avec assurance ce soir que la guerre au Vietnam se terminera dans un avenir assez rapproché et que ce point litigieux des relations canado-américaines, cet élément de discorde au sein même des États-Unis, disparaîtra par le fait même.

Une tendance des plus intéressantes prend actuellement corps à un niveau plus fondamental de nos relations politiques avec les États-Unis. Nous tous qui étudions l'état de nos relations constatons que la vision du monde des deux pays a connu de profondes transformations dont les répercussions ne font que commencer à se faire sentir. Je soupçonne que nous consacrerons le reste de la décennie à dégager certaines de ces répercussions. Ce faisant, les Canadiens se départiront peut-être d'une grande partie de leur prudence conventionnelle en ce qui concerne nos relations avec les États-Unis. Il ne faudrait pas croire que je veux ici vous brosser un tableau détaillé de ce que sera l'avenir; je désire tout simplement susciter une discussion à ce sujet. Il me semble toutefois évident que les orientations offertes aux relations canado-américaines et à la politique étrangère du Canada dans son ensemble ont considérablement changé depuis cinq ans. Dans un monde où les deux superpuissances envisagent leur rôle dans la nouvelle et saine optique de leurs limites et où surgissent de nouveaux centres de puissance, les petits pays, libérés des contraintes (et peut-être privés des avantages) des hégémonies, jouissent d'une liberté d'action sans précédent à notre époque. Le Canada, désireux d'affermir son identité et de diversifier ses rapports et ses marchés, cherchera sans doute à tirer profit de ces occasions. C'est ce que nous faisons déjà d'ailleurs dans une large mesure. Sans manquer à la modestie, nous pouvons affirmer que nous avons permis à notre puissant voisin de bénéficier de certaines des occasions favorables qui se sont présentées dans ce monde en pleine évolution. Dans la mesure où nous tirerons parti de ce monde - créé en partie, ne l'oublions pas, par l'action constructive des États-Unis - nous éprouverons certainement plus de satisfaction et moins de frustrations à jouer notre rôle international, ce qui nous aidera à aborder les problèmes inévitables des relations canado-américaines avec plus de sagesse et de sérénité.